

**DATE DE PUBLICATION: 3 avril 2017** 

Le directeur général des Services à l'économie et du Réseau

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Gilles VAYSSET le 2 janvier 2017 ;

Délégation permanente est donnée à M. Stéphane TOURTE, directeur des Particuliers et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Marie-Agnès DE CHERADE DE MONTBRON, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction des Particuliers, dans la limite de 90 000 euros (HT) s'agissant d'engagements financiers, à l'exception de la nomination des chefs de service.

M. Stéphane TOURTE et M<sup>me</sup> Marie-Agnès DE CHERADE DE MONTBRON peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction des Particuliers.

Fait à Paris, le 3 avril 2017

Gilles VAYSSET